

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON**

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 23/03/2018

Reçu en préfecture le 23/03/2018

Affiché le



ID : 065-246500573-20180320-2018_18-DE

N° 2018-18

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2018

Référence écriture délib :
PC/CS/CS

L'an deux mille dix-huit, le vingt mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (42) : TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, NERIN Franck, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, TOUCOUERE Laurent, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, MIR André, NARS Aline, POME Maryse, FORTUNE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, MILLET Michel.

Présents non votant : PEFONTAN Marie-Madeleine, DUPOUY Marie-France, SERMET André, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande.

Titulaires absents non représentés (14) : PUCEL Matthieu, CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, MUR François, RIVIERE Alain, VIDALON Patricia, BRUN Didier, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique.

Procurations (8) :
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
SOLANA Michel à RICARD Louis
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis
GAY Eric à CHAZOTTES Michel
ROCHER Jacques à LACAZE Noël
CARMOUSE Catherine à GISTAU Patrick
FORGUE Pierre à MIR André
MIR Jean-Henri à POME Maryse

Monsieur Jean-Michel CARROT a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	50
	Dont 8 procurations
Votes pour :	41
Vote(s) contre :	3
Abstention(s) :	6
Date de la convocation :	12 mars 2018

OBJET : Choix des entreprises pour la rénovation et l'aménagement de bureaux au château Ségure

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n°2017-116 du conseil communautaire en date 20 juillet 2017 autorisant le lancement de la consultation pour les travaux de « Rénovation et d'aménagement de bureaux au Château Ségure à Arreau ».

La procédure mise en œuvre a été lancée sous forme de procédure adaptée conformément aux articles 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. L'appel public à la concurrence a été passé sur les sites www.ladepeche-legales.com et www.francemarches.com, et sur la dépêche du midi – Ed. Hautes-Pyrénées.

Les travaux sont répartis en 7 lots et 3 tranches :

- Lot N° 1 – Démolition Gros Œuvre
- Lot N° 2 – Menuiseries Extérieures Bois
- Lot N° 3 – Plâtrerie Isolation Faux Plafonds
- Lot N° 4 – Menuiserie Intérieure bois
- Lot N° 5 – Electricité – Courants forts et faibles
- Lot N° 6 – Chauffage – Ventilation - Sanitaires
- Lot N° 7 – Peintures – Revêtements de sols

- en tranche ferme : travaux aux R+1 ET R+2 pour une estimation du maître d'œuvre de 181 000,00 € ht
- en tranche conditionnelle 1 : travaux au RDC pour une estimation du maître d'œuvre de 64 000,00 € ht
- en tranche conditionnelle 2 : travaux au R+3 pour une estimation du maître d'œuvre de 34 000,00 € ht

12 plis sont parvenus dans le délai prescrit.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 Février 2018 dernier et a pris connaissance des plis reçus.

Après analyse technique et financière de la maîtrise d'œuvre F. Pastor et SARL Agence Vidalon, et classement au regard des critères énoncés dans la consultation, la CAO s'est à nouveau réunie le 27 février et a proposé de retenir les entreprises suivantes :

N° Lot	Désignation	Entreprise	Tranche Ferme	Tranche Cond. 1	Tranche Cond. 2	Total Général
01	Démolitions Gros Oeuvre	SOCABAT	28 006,84 €	12 172,51 €		40 179,35 €HT
02	Menuiseries Extérieures bois	PEREZ	27 461,38 €	7 756,29 €	11 496,65 €	46 714,32 €HT
03	Plâtrerie Isolation Faux Plafs	OLIVEIRA ROGEL	30 262,67 €	7 456,71 €		37 719,38 €HT
04	Menuiserie Intérieure bois	PEREZ	9 511,03 €	2 744,81 €	1 146,00 €	13 401,84 €HT
05	Electricité	SPIE SUD OUEST	30 914,61 €	10 386,97 €	5 830,62 €	47 132,20 €HT
06	CVS	BALMOISSIERE	14 781,10 €	5 940,49 €	3 286,95 €	24 008,54 €HT
07	Peintures Revêtements Sols	COULEURS D'AURE	26 799,37 €	3 649,01 €	10 763,50 €	41 211,88 €HT
TOTAL GENERAL HT TRAVAUX			167 737,00 €	50 106,79 €	32 523,72 €	250 367,51 €HT
TVA 20%			33 547,40 €	10 021,36 €	6 504,74 €	50 073,50 €
TOTAL GENERAL TTC TRAVAUX			201 284,40	60 128,15 €	39 028,46 €	300 441,01 €TTC

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- valide le choix des entreprises proposé par la commission d'appel d'offres ;

- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

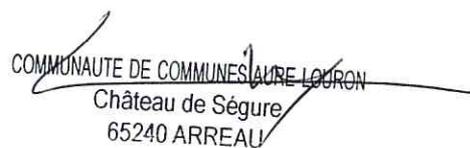
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

P CARRERE


COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAL